PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	M. Michel Massé
	Mme Lynda Cusson
	Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est absente : Mme Mélanie Valois

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mise à jour des membres du conseil

Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Jean-Marie Laplante, Daniel Roy, Marcel Bonneau, Michel Massé, Lynda Cusson, Marie-Eve Massé, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

197-11-2019 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

198-11-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2019

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2019, tels que rédigés.

Adoptée

199-11-2019 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	20 192.88$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 758.01$
VOIRIE MUNICIPALE	52 662.08$
HYGIÈNE DU MILIEU	22 992.23$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	938.48$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	482.90$
LOISIRS ET CULTURE	87.51$
FRAIS DE FINANCEMENT	20.00$
IMMOBILISATIONS	87 769.60$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019:	187 903.69$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de novembre 2019 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

200-11-2019 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal par intérim, Monsieur Normand Archambault, est présent et fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Travaux complétés :
Creusage de fossé rue Cabana et aire de virage réaménagée. Une entrée a été aménagée au 58, rue St-Louis, pour faciliter la circulation du camion de déneigement et de collecte des vidanges.
Le terrain de la rue Richard-Audet a été nettoyé, en préparation pour l'entreposage de la neige.
Des travaux de déblocage d'urgence ont eu lieu au 247, rue de l'Église. Ce site servait aussi de point de service pour la vidange des véhicules récréatifs. Suivant cet événement, la propriétaire a décidé de mettre fin à ce service.
Le rechargement de la rue Charlebois a été complété avec Excavation Alain Boyer.
Le rapiéçage manuel avec Asphalte Bernier a été complété.

Travaux à venir :
Le remplacement du panneau électrique du poste de pompage devrait avoir lieu en novembre.
Les travaux visant l'enlèvement des souches et du trottoir entre la rue Versailles et du Marché, seront reportés au printemps 2020.
Il y aura 4 réservoirs de produit chimique (alum) à entreposer pour l'hiver.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'octobre 2019

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en octobre 2019, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

10. Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (Réel projeté au 31 décembre 2029 et état des revenus et dépenses au 30-10-2019) : report du dépôt
Les élus conviennent de reporter le dépôt de ce rapport lors de la séance extraordinaire prévue pour le mercredi 20 novembre 2019.

201-11-2019 TECQ : approbation de la programmation de travaux #1

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

Conditions salariales des employés municipaux pour 2020-2021-2022
Point reportée à une séance subséquente.

202-11-2019 <u>École St-Jean-Baptiste : demande de commandite pour le brunch de Noël 2019</u>

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 100$ à l'École St-Jean-Baptiste, dans le cadre de l'organisation d'un brunch de Noël pour les enfants.

Adoptée

203-11-2019 <u>Horaire du bureau municipal pour la période des fêtes 2019-2020</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire suivant pour la période des fêtes : fermeture du bureau le lundi 23 décembre 2019 jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement, retour le lundi 6 janvier 2020 à 8h00.

Adoptée

<u>Installation d'une génératrice à l'hôtel de ville : suivi des travaux</u>
La directrice générale informe les élus que l'installation de la prise extérieure sera complétée sous peu.

<u>Installation d'une génératrice au centre communautaire : suivi</u>
Le système électrique sera modifié en prévision du remplacement du système de chauffage actuel, pour un système au propane. Une prise extérieure sera aussi aménagée pour prévoir la possibilité d'alimentation électrique avec une génératrice.

204-11-2019 <u>Plan de sécurité civile : entente à venir avec Amusement Fun Show pour l'utilisation d'une génératrice dans le cadre de la mise en place de mesures d'urgence</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pouvoir être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique à son centre d'hébergement et de services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE le premier site retenu par la municipalité pour établir ce centre est le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Amusement Fun Show est disposé à louer à l'heure, avec un opérateur, une génératrice autonome suffisamment puissante pour alimenter le centre communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Amusement Fun Show, pour la location d'une génératrice visant à alimenter en électricité le centre communautaire, en cas de panne.
Qu'une entente soit élaborée pour convenir des tarifs qui seront effectifs lors de la location de l'équipement.

Adoptée

205-11-2019 <u>Plan de sécurité civile : entente avec la CSSH visant le prêt de locaux en cas d'urgence</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour répondre aux exigences du Ministère de la sécurité publique, mettre en place un plan de sécurité civile, afin d'intervenir rapidement advenant qu'un sinistre affecte le territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de pouvoir avoir accès à différents locaux pouvant répondre aux besoins de la population en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la CSSH dépose un projet d'entente visant l'utilisation des locaux de l'École St-Jean-Baptiste en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Mme Julie Gagné, à procéder à la signature de l'entente avec la CSSH, visant l'utilisation des locaux de l'école St-Jean-Baptiste de Roxton Falls, en cas d'urgence.

Adoptée

206-11-2019 Plan de sécurité civile et schéma d'alerte et de mobilisation : adoption

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Roxton Falls reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile, soit adopté;

QUE Julie Gagné soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

207-11-2019 Analyse visant la présentation d'un projet au FSPS pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'il y a des sommes disponibles totalisant 20 547$ dans les enveloppes locales du FSPS, appartenant au Village de Roxton Falls (9 396$) et Canton de Roxton (11 151$);

CONSIDÉRANT QU'il serait possible de présenter un projet visant à remplacer le mobilier actuel pour une somme approximative de 30 000$, ce qui impliquerait une participation financière de l'ordre de 4 600$ pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'une ou l'autre des municipalités pourrait présenter le projet au nom de la Régie intermunicipale de Roxton, afin de faciliter et accélérer le processus, puisque les sommes doivent être engagées d'ici février 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de marquer l'intérêt de la Municipalité à participer financièrement à l'élaboration d'un projet visant la présentation d'une demande au FSPS, tel que mentionné dans la présente résolution, le tout, conjointement avec la Municipalité du Canton de Roxton, afin de procéder au remplacement du mobilier du centre communautaire, impliquant une contribution financière approximative de l'ordre de 4 600$.

Adoptée

208-11-2019 <u>Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : proposition à présenter à la Municipalité du Canton de Roxton concernant la prochaine entente</u>

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution #178-10-2019, par laquelle la Municipalité indiquait son intention de mettre fin à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT l'analyse de différentes ententes de constitution de régie intermunicipale de protection contre l'incendie, lesquelles sont basées sur une répartition des dépenses en proportion de la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la directrice générale et intitulé « Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Analyse des modalités pour une nouvelle entente», lequel résume les réflexions qui mènent le conseil à proposer une nouvelle entente et les modalités de répartition des dépenses proposées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport déposé par la directrice générale et intitulé « Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Analyse des modalités pour une nouvelle entente » et de proposer d'adopter une nouvelle entente basée sur les modifications suivantes;

- À l'article 8 intitulé « Mode de répartition des dépenses en immobilisations » : prévoir une répartition au prorata de la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale;*
- À l'article 9 intitulé « Mode de répartition des dépenses d'exploitation et d'administration » : prévoir une répartition au prorata de la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale;*
- À l'article 15 intitulé « Durée et renouvellement » : prévoir que l'entente se renouvellera automatiquement par périodes successives de dix (10) ans.

Que la directrice générale fasse parvenir copie de cette résolution et du rapport mentionné dans la présente résolution à la Municipalité du Canton de Roxton et à la RIPI de Roxton Falls.

Que les élus suivants soient par la présente résolution mandatés à faire partie du comité d'étude de cette entente, le cas échéant, assisté de la directrice : Jean-Marie Laplante, Daniel Roy et Marie-Eve Massé.

Adoptée

209-11-2019 <u>SPA Drummond : offre de service pour le contrôle animalier</u>

CONSIDÉRANT l'offre de service visant le contrôle animalier déposée par la SPA Drummond;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent obtenir d'autres informations, notamment en ce qui a trait aux délais d'intervention et au traitement des plaintes des citoyens;
CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent également avoir l'opinion de d'autres municipalités de la MRC qui sont desservies par la SPAD;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à obtenir de plus amples informations auprès de la SPAD, notamment en ce qui a trait au traitement des plaintes et aux délais d'intervention. Qu'il soit également vérifié auprès des municipalités desservies, le niveau de satisfaction des services offerts par la SPAD.

Adoptée

210-11-2019 <u>Sûreté du Québec –Poste MRC Acton : identification des priorités d'action 2020-2021</u>

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier les priorités d'action suivantes, pour 2020-2021 pour la Sûreté du Québec :

1- Opération de surveillance en sécurité routière, au coin des rues Notre-Dame et du Marché pour le stationnement interdit de même qu'aux différentes entrées de la Municipalité pour la vitesse;
2- Opération de visibilité dans les parcs et à l'École St-Jean-Baptiste, pour la prévention au sujet des drogues (consommation, trafic, etc)
3- Surveillance de la circulation des VTT pour le respect des limites de vitesse dans les rues et pour les motoneiges, afin qu'elles ne circulent pas sur le trottoir du pont ou ailleurs que dans le sentier.

Adoptée

211-11-2019 <u>Opération Nez Rouge région d'Acton : activités par Horizon Soleil région d'Acton et demande de participation financière de 150$</u>

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 150$ à Opération Nez-Rouge de la Région d'Acton, sous la gouverne d'Horizon Soleil région d'Acton.

Adoptée

212-11-2019 <u>Énergère-Conversion du réseau d'éclairage public au DEL : appropriation de surplus</u>

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de surplus de l'ordre de 80 000$ était prévue au budget 2019, afin de couvrir les coûts relatifs à la conversion du réseau d'éclairage public au DEL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de conversion du réseau d'éclairage sont essentiellement complétés et que les coûts sont maintenant connus, soit un montant total net de 86 089$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une appropriation de surplus de 86 089$, visant à pourvoir au paiement de tous les coûts reliés à la conversion du réseau d'éclairage.

Adoptée

213-11-2019 <u>MTQ-Programme d'aide à la voirie locale-Volet projet particulier d'amélioration : approbation des dépenses (rue Charlebois et Marois)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses d'un montant de 34 970$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Qu'une appropriation du surplus accumulé soit affectée à ce projet, pour un montant de 16 970$, le montant de l'aide financière accordée étant d'un montant de 18 000$, totalisant ainsi le coût des travaux de 34 970$.

Adoptée

214-11-2019 <u>Arrêt toute direction angle Notre-Dame et du Marché : suivi des démarches concernant les avancées de trottoirs</u>

CONSIDÉRANT QUE les démarches visant l'implantation d'arrêts toutes directions entreprises auprès du MTQ ont été infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soumet un croquis de l'implantation d'avancées de trottoirs sur la rue Notre-Dame, à la demande de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne souhaitent pas aller de l'avant avec cette proposition pour le moment, compte-tenu qu'elle est beaucoup trop onéreuse et qu'elle ne règlerait pas totalement la problématique de visibilité qui existe pour accéder à la rue Notre-Dame en provenant des deux côté de la rue du Marché;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite tenter d'autres alternatives moins coûteuses, pour améliorer la visibilité à cette intersection et la sécurité des piétons;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande au MTQ afin d'installer des panneaux lumineux de traverse pour piétons, des deux côtés de la rue Notre-Dame et d'interdire le stationnement sur une longueur approximative de 12 mètres, aux 4 coins de l'intersection, en procédant à un marquage au sol hachuré jaune pour bien identifier la zone d'interdiction de stationnement.

Adoptée

215-11-2019 <u>Municipalité du Canton de Roxton : proposition d'échange de territoire</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton s'adresse à la Municipalité du Village de Roxton Falls en proposant d'entreprendre une démarche d'échange de territoire, visant la partie du petit 9e rang située sur le territoire du Village et la rue Ste-Thérèse située sur le territoire du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche, qui doit passer par une procédure très stricte d'annexion, nécessite l'intervention du Ministère des Affaires municipales, puisqu'un décret est nécessaire pour rendre la démarche officielle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls n'a pas d'intérêt particulier à entreprendre cette démarche pour le moment;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la proposition d'échange de territoire soumise par la Municipalité du Canton de Roxton, visant la partie du petit 9e rang située sur le territoire du Village de Roxton Falls et la rue Ste-Thérèse, située sur le territoire du Canton de Roxton.

Adoptée

Entente en matière de gestion des eaux usées avec la Municipalité du Canton de Roxton : présentation du projet de budget 2020

La présentation du projet de budget est reportée à une séance ultérieure.

216-11-2019 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2020

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

PROPOSÉ PAR Marcel Bonneau

APPUYÉ PAR Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
30	15	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 305, rue Marie-Paule :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

217-11-2019 Les Services EXP Inc. : facturation concernant le projet relatif au bassin de coagulant

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture présentée par Les Services EXP Inc., au montant de 3 500$ plus taxes, malgré le fait que l'offre de service était présentée à 3 000$ plus taxes.

Adoptée

218-11-2019 Demande verbale adressée par M. Léandre Cusson : paiement de la ½ des coûts de réfection de son entrée en asphalte

CONSIDÉRANT QUE M. Léandre Cusson s'est adressée à la directrice générale afin de formuler au conseil une demande de paiement de la ½ des coûts relatifs à la réfection de son entrée en asphalte, coûts estimés à 2 000$, faisant suite aux travaux d'aménagement d'un raccordement privé de sa propriété au réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à ces travaux ont été répartis à 100% entre les citoyens concernés par les travaux, en fonction de leur longueur de raccordement et que ces travaux ont été réalisés à la demande des citoyens et non à l'initiative de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des entrées ont été remise en état suite aux travaux et que M. Cusson est le seul qui possède une entrée asphaltée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de paiement de la ½ des coûts de réfection de l'entrée asphaltée de M. Léandre Cusson.

Adoptée

Site de vidange pour véhicules récréatifs au 247, rue de l'Église : fin de l'autorisation et fermeture du site

Mme Céline Sirois, propriétaire de l'immeuble situé au 247, rue de l'Église, où est aménagé un site de vidange pour véhicules récréatifs, informe le conseil qu'elle va mettre fin à l'autorisation permettant aux véhicules récréatifs d'aller effectuer une vidange sur son terrain. Elle demande à la municipalité de faire retirer les pancartes implantées pour annoncer ce service.

219-11-2019 <u>Daniel Ferland : suivi relativement à l'entreposage temporaire sur le terrain vacant situé à l'intersection de la rue de l'Église et du rang Petit 11</u>

CONSIDÉRANT la résolution #182-11-2018, par laquelle la Municipalité renouvelait l'autorisation temporaire d'entreposage donnée à M. Daniel Ferland, sur le terrain vacant situé à l'angle de la rue de l'Église et du rang Petit 11 et ce, jusqu'au 1er novembre 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à M. Daniel Ferland de poursuivre l'entreposage temporaire de ses véhicules sur son terrain vacant, situé à l'angle de la rue de l'Église et du rang Petit 11 (lot #3 843 081-P), aux conditions suivantes, soit :

1- L'entreposage est limité à des véhicules ou machinerie fonctionnels dont il est propriétaire (aucune autre marchandise ou matériel ne peut y être entreposé);

2- L'entreposage est limité à une période temporaire, soit jusqu'au 1er novembre 2020;

3- Les véhicules doivent être entreposés de façon ordonnée;

4- La Municipalité du Village de Roxton Falls se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation d'entreposage temporaire en tout temps et à sa seule discrétion, si elle juge que les conditions ci-dessus ne sont pas adéquatement respectées; les normes prévues par les règlements d'urbanisme de la municipalité deviennent alors exécutoires.

Que ce dossier soit ramené devant les élus à la séance de conseil de novembre 2020.

Adoptée

220-11-2019 <u>CCU : nomination d'un membre de la population</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Gervais Pomerleau, membre du CCU pour représenter la population, est décédé en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul-André Richard, présent dans l'assistance, manifeste son intérêt à faire partie du CCU pour représenter la population;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Paul-André Richard, afin d'agir à titre de représentant de la population au sein du CCU.

Adoptée

221-11-2019 <u>Bibliothèque municipale de Roxton Falls : suivi du projet d'informatisation du système de gestion de prêt</u>

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Roxton Falls dépose le rapport de son projet d'informatisation du système de gestion de prêt, pour un total réel de dépenses de 20 100$, alors que le coût du projet était estimé à 30 000$;

CONSIDÉRANT QUE cela s'explique en raison du coût des dépenses en salaire qui a été moins élevé que prévu, soit 3 792$ au lieu de 8 125$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Village et du Canton ont déjà versé leur contribution de 7 500$ et devrait, en principe, remettre 2 475$ à chacune compte tenu du coût réel plus bas que l'estimation;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque s'adresse aux municipalités afin qu'elles laissent chacune le 2 475$ en prévision de la réalisation d'un autre projet au FSPS et que ces sommes serviraient de mise de fonds;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de laisser le montant de 2 475$ au bénéfice de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, pour l'achat de livres.

Adoptée

222-11-2019 Les Loisirs de Roxton Falls : autorisation pour la tenue d'une parade dans les rues de la Municipalité et dépôt du trajet retenu

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls Inc. présentent un trajet visant la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité le samedi 7 décembre 2019 à compter de 18h30 et remis au dimanche 8 décembre en cas de mauvaise température;

CONSIDÉRANT QUE le trajet déposé dans le communiqué envoyé par Les Loisirs de Roxton Falls fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité du Village de Roxton Falls, en fonction du trajet déposée, le samedi 7 décembre 2019 à compter de 18h30 et remis au dimanche 8 décembre 2019, en cas de mauvaise température.

Adoptée

Maison jeunesse L'Oxy-Bulle de Roxton : demande d'aide financière pour 2020
La maison jeunesse L'Oxy-Bulle de Roxton dépose ses états financiers de même que ses demandes pour l'année 2020. Le tout sera analysé lors de la préparation du budget.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

223-11-2019 Demande de changement de zonage présentée par Excavation A.R. Valois Inc.

CONSIDÉRANT QUE Excavation A.R. Valois Inc. présente une demande de modification au règlement de zonage, pour un projet touchant leur propriété située sur la rue Dutilly;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au CCU de procéder à l'analyse de cette demande.

Adoptée

224-11-2019 Demande de changement de zonage présentée par Yves Deaudelin et Société Notre-Dame de Toutes Grâces

CONSIDÉRANT QUE Yves Deaudelin et Société Notre-Dame de Toutes Grâces présentent une demande de modification au règlement de zonage, pour un projet touchant leur propriété située sur la rue du Marché;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au CCU de procéder à l'analyse de cette demande.

Adoptée

225-11-2019 PG Solutions : renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de surveillance de copie de sécurité et droits d'utilisation annuel d'Accès Cité-Unité d'évaluation en ligne, sauvetage infonuagique

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de surveillance de copie de sécurité et droits d'utilisation annuel d'Accès Cité-Unité d'évaluation en ligne, sauvetage infonuagique, pour un montant total de 7 490$ plus taxes.

Adoptée

226-11-2019 Omnibus région d'Acton : approbation de quote-part pour l'année 2020, la tarification et les prévisions budgétaires

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

- La Municipalité de Roxton Falls accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.

- La Municipalité de Roxton Falls accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2020.

- La Municipalité de Roxton Falls approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2020 au montant de 267 299.00$.

- La Municipalité de Roxton Falls approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2020 soit :

  • 32,50$ carnet de 10 coupons locaux (3,25$ / unité)
  • 3,50$ déplacements locaux à l'unité
  • 1,50$ *enfant* de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
  • 10,00$ déplacements extérieurs à l'unité
  • 6,00$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements extérieurs à l'unité
  • Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Municipalité du Village de Roxton Falls autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 4 025.79$ pour l'année d'opération 2020.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 4 novembre 2019

227-11-2019 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière